

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 522 354

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 83 02691

(54) **Parement pour un dispositif de guidage d'une fenêtre coulissante.**

(51) **Classification internationale (Int. Cl. 3). E 05 D 13/00; B 60 J 1/16; E 06 B 3/42, 7/21.**

(22) **Date de dépôt..... 18 février 1983.**

(33) (32) (31) **Priorité revendiquée : DE, 27 février 1982, n° P 32 07 187.6.**

(41) **Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 35 du 2-9-1983.**

(71) **Déposant : DR. ING. H. C. F. PORSCHE AG, société de droit allemand. — DE.**

(72) **Invention de : Jürgen Meyer.**

(73) **Titulaire : *Idem* (71)**

(74) **Mandataire : Cabinet Pierre Loyer,
18, rue de Mogador, 75009 Paris.**

Parement pour un dispositif de guidage d'une
fenêtre coulissante.

La présente invention a trait à un parement pour un dispositif de guidage d'une fenêtre coulissante aménagée dans une paroi, en particulier dans une paroi latérale d'un avion, d'un véhicule ou autre.

- On connaît, d'après la demande de brevet allemande 24 28 919, une
- 5 fenêtre coulissante du genre précité, sur laquelle le parement ou habillage du dispositif de guidage présente, vu en coupe, deux éléments réunis de manière à former un dièdre. Pour permettre à ces éléments de remplir efficacement leur fonction d'étanchéité, la précontrainte qui maintient ces deux éléments en position de recouvrement doit être relativement forte.
- 10 Ceci peut entraîner des difficultés pour manœuvrer la fenêtre coulissante guidée entre ces deux éléments. La température peut également affecter la fonction de ces éléments. En outre, ces éléments sont une partie intégrale du dispositif de guidage, ce qui ne permet pas de choisir librement leur configuration constructive et rend difficile leur incorporation dans une
- 15 paroi. Enfin, la fabrication et le montage du parement représentent une dépense considérable.

La présente invention a donc pour objet de réaliser le parement d'un dispositif de guidage d'une fenêtre de manière à en faciliter la fabrication tout en assurant un bon fonctionnement et en permettant de l'intégrer 20 d'une manière simple aux autres éléments.

Selon l'invention, cet objectif est réalisé sous la forme d'un parement pour un dispositif de guidage d'une fenêtre coulissante aménagée dans une paroi, en particulier dans une paroi latérale d'un avion, d'un véhicule ou autre, caractérisé en ce que le parement est constitué d'une bande 25 flexible sensiblement parallèle au dispositif de guidage, cette bande étant rattachée d'une part à la fenêtre coulissante et d'autre part à un dispositif enrouleur fixé à demeure sur la paroi latérale.

Diverses formes de réalisation sont encore caractérisées par les points suivants :

- 30 - le dispositif enrouleur comporte un rouleau coopérant avec un élément tendant à entraîner la bande flexible dans le sens d'enroulement voulu ;
- cet élément est constitué par un ressort ;
- le rouleau et l'élément sont maintenus par une chape fixée à la paroi latérale,
- 35 - le dispositif enrouleur est dissimulé derrière un habillage intérieur,
- le plan de fixation du dispositif enrouleur forme un angle avec la zone masquée par la bande flexible et cette bande est guidée dans cet

angle par une ferrure de déviation.

- les bords latéraux de la bande flexible se joignent à des parties fixes du revêtement intérieur;
- les parties fixes du revêtement intérieur présentent des rainures pour le 5 guidage de la bande flexible;
- les rainures de guidage ont un profil en forme de fourche;
- au moins un câble électrique est disposé en arrière du système d'habillage constitué par les parties fixes du revêtement intérieur et la bande flexible.

Les principaux avantages obtenus grâce à l'invention tiennent au fait que la 10 bande flexible utilisée comme parement représente un élément simple qui s'enroule automatiquement lors de l'ouverture de la fenêtre coulissante sur le dispositif enrouleur dissimulé sous le revêtement. Cette bande flexible qui s'installe facilement sur les éléments du revêtement intérieur est protégée contre tout risque de pénétration, dans le dispositif de guidage, de matières quelconques 15 ou d'objets quelconques pouvant gêner son fonctionnement. La bande flexible constitue en outre une isolation empêchant la transmission directe du refroidissement par radiation qui se produit dans la zone de l'encadrement métallique du dispositif de guidage. Il est en outre possible de faire passer des conducteurs électriques derrière le système d'habillage constitué par la bande flexible et 20 les divers éléments du revêtement intérieur.

Un exemple de réalisation de l'invention sera décrit ci-après d'une manière plus détaillée, en se référant au dessin dans lequel :

- la Fig. 1 est une vue en perspective d'une paroi munie d'une fenêtre coulissante avec un parement selon l'invention,
- 25 la Fig. 2 montre un détail de la Fig. 1, et
- la Fig. 3 représente une partie agrandie de la Fig. 1, partiellement en coupe.

Une fenêtre coulissante 1, mobile dans le sens indiqué par la flèche A-B, est installée sur une paroi latérale 2 d'un avion, d'un véhicule ou autre, dont les autres détails ne sont pas représentés. La fenêtre coulissante 1 est constituée 30 d'un encadrement 3 et d'une vitre 4, et elle coopère avec un dispositif de guidage 5 (Fig. 3).

Le dispositif de guidage 5 est constitué d'un rail 6 présentant un profil en U ouvert en direction de la fenêtre coulissante 1 et dans lequel s'engage un patin de guidage 7 fixé à la fenêtre. Le rail 6 profilé en U s'étend le long 35 d'un rebord 8 de la paroi latérale, laquelle présente une vitre 9 et un revêtement intérieur 10.

Le dispositif de guidage 5 est masqué par un parement 11 constitué d'une bande flexible 12 en matière plastique ou en tissu ou autre. La bande 12, qui exerce en outre un effet d'isolation thermique, est attachée au moyen d'une ferrure 13 à la fenêtre coulissante 1. Elle est reliée d'autre part à un enrouleur 14 fixé à la paroi latérale 2 de manière à compenser son raccourcissement lorsque la fenêtre coulissante 1 est déplacée dans le sens de la flèche B.

L'enrouleur 14 comporte un rouleau 15 coopérant avec un élément 16 qui tend à provoquer l'enroulement de la bande flexible dans le sens d'enroulement indiqué par la flèche C (Fig. 2). Cet élément 16 est constitué, dans l'exemple de 10 réalisation représenté ici, par un ressort 17; mais il est également possible d'utiliser à cet effet un moteur électrique 18 pouvant éventuellement être commandé en fonction du mouvement de la fenêtre coulissante.

Le rouleau 15 de l'enrouleur et l'élément moteur 16 sont montés sur une chape 19 fixée à la paroi latérale 2 par des moyens de fixation non représentés.

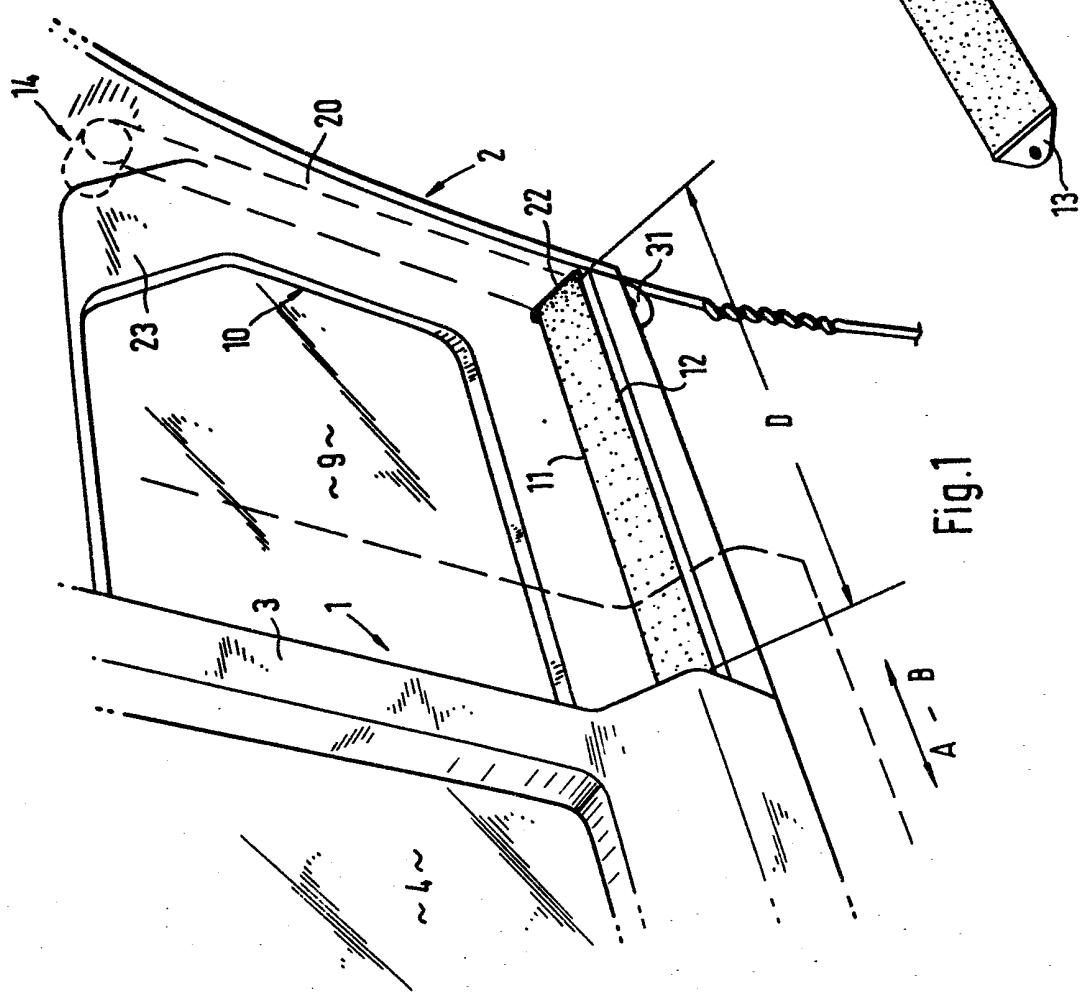
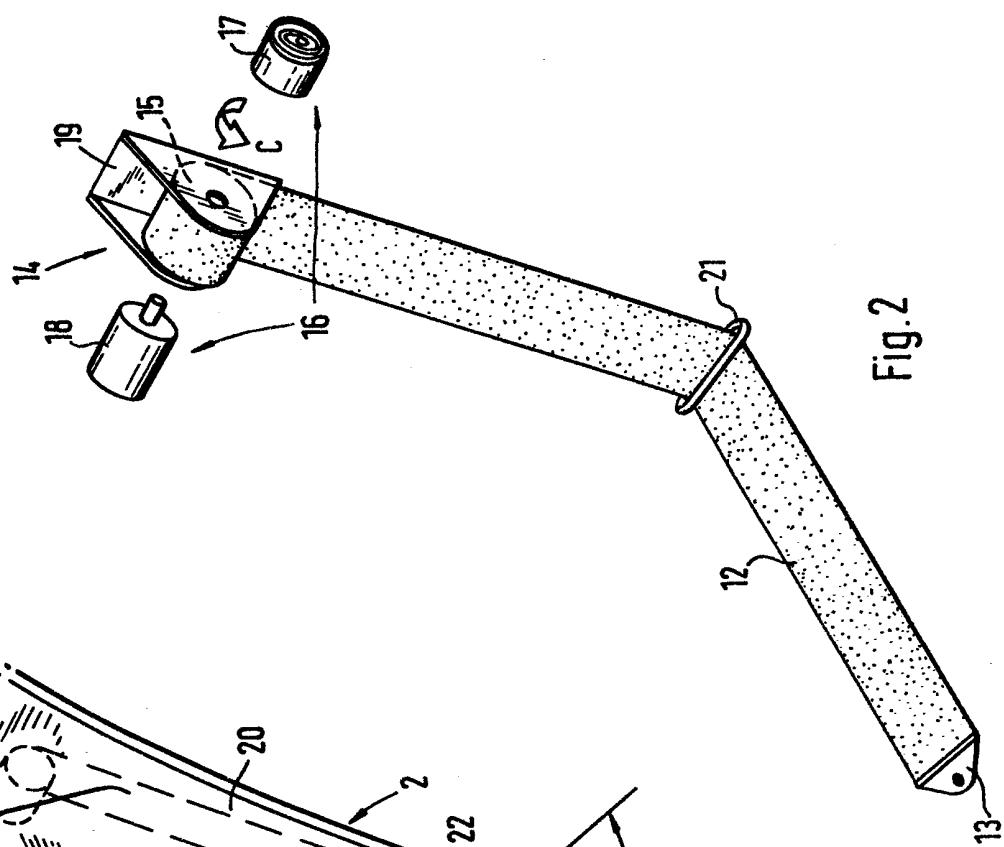
15 Ainsi que le montre la Fig. 1, l'enrouleur 14 est dissimulé derrière un élément 20 de l'habillage intérieur, dans une position angulaire par rapport à la zone D de recouvrement par la bande flexible 12. A l'extrémité de cette zone D de recouvrement, sur son côté droit, est prévue une ferrure 21 (Fig. 2) de déviation pour la bande 12; cette bande passe par une ouverture 22 ménagée dans 20 l'élément 20 de l'habillage intérieur.

Pour le logement de l'enrouleur 14, l'élément 20 de l'habillage intérieur est de préférence conformé de la manière représentée en 23. Cette configuration permet d'intégrer l'enrouleur 14 dans une paroi latérale déjà existante. Il est bien entendu également possible de placer l'enrouleur 14 dans le prolongement de 25 la zone D de recouvrement de la bande flexible 12.

La Fig. 3 représente la bande flexible 12 dont les bords longitudinaux 24, 25 se joignent à d'autres éléments fixes 26, 27 de l'habillage intérieur, ces éléments présentant sur leurs bords des rainures de guidage 28, 29 en forme de fourches pour la bande flexible 12. Derrière l'ensemble d'habillage constitué 30 par ces divers éléments est disposé un câble électrique 30 pour alimenter divers appareils (lumière, chauffage) de la fenêtre coulissante 1. Pour accompagner les mouvements de la fenêtre coulissante 1, le câble électrique 30 est guidé par un renvoi d'angle 31.

REVENDEICATIONS

1. Parement pour un dispositif de guidage d'une fenêtre coulissante aménagée dans une paroi, en particulier dans une paroi latérale d'un avion, d'un véhicule ou autre, caractérisé en ce que le parement (11) est constitué d'une bande flexible (12) sensiblement parallèle au dispositif de guidage (5), cette bande étant attachée d'une part à la fenêtre coulissante (1) et d'autre part à un dispositif enrouleur (14) fixé à demeure sur la paroi latérale (2).
5
2. Parement selon la revendication 1, caractérisé en ce que le dispositif enrouleur (14) comporte un rouleau (15) coopérant avec un élément (16) tendant à entraîner la bande flexible (12) dans le sens d'enroulement voulu (C).
10
3. Parement selon la revendication 2, caractérisé en ce que l'élément (16) est constitué par un ressort (17).
15
4. Parement selon les revendications 2 et 3, caractérisé en ce que le rouleau (15) et l'élément (16) sont maintenus par une chape (19) fixée à la paroi latérale (2).
15
5. Parement selon les revendications 2 à 4, caractérisé en ce que le dispositif enrouleur (14) est dissimulé derrière un habillage intérieur (10).
20
6. Parement selon les revendications 1, 2 et 5, caractérisé en ce que le plan de fixation du dispositif enrouleur (14) forme un angle avec la zone (D) masquée par la bande flexible (12) et en ce que cette bande (12) est guidée selon cet angle par une ferrure (21) de renvoi d'angle.
25
7. Parement selon la revendication 1, caractérisé en ce que les bords longitudinaux (24, 25) de la bande flexible (12) se joignent à des parties fixes (26, 27) du revêtement intérieur.
25
8. Parement selon la revendication 7, caractérisé en ce que les parties fixes (26, 27) du revêtement présentent des profils de guidage (28, 29) pour la bande flexible (12).
30
9. Parement selon la revendication 8, caractérisé en ce que les profils de guidage (28, 29) sont fourchus.
30
10. Parement selon les revendications 7 à 9, caractérisé en ce qu'au moins un câble électrique (30) est disposé en arrière du système d'habillage constitué par les parties fixes (26, 27) du revêtement intérieur et la bande flexible (12).
30



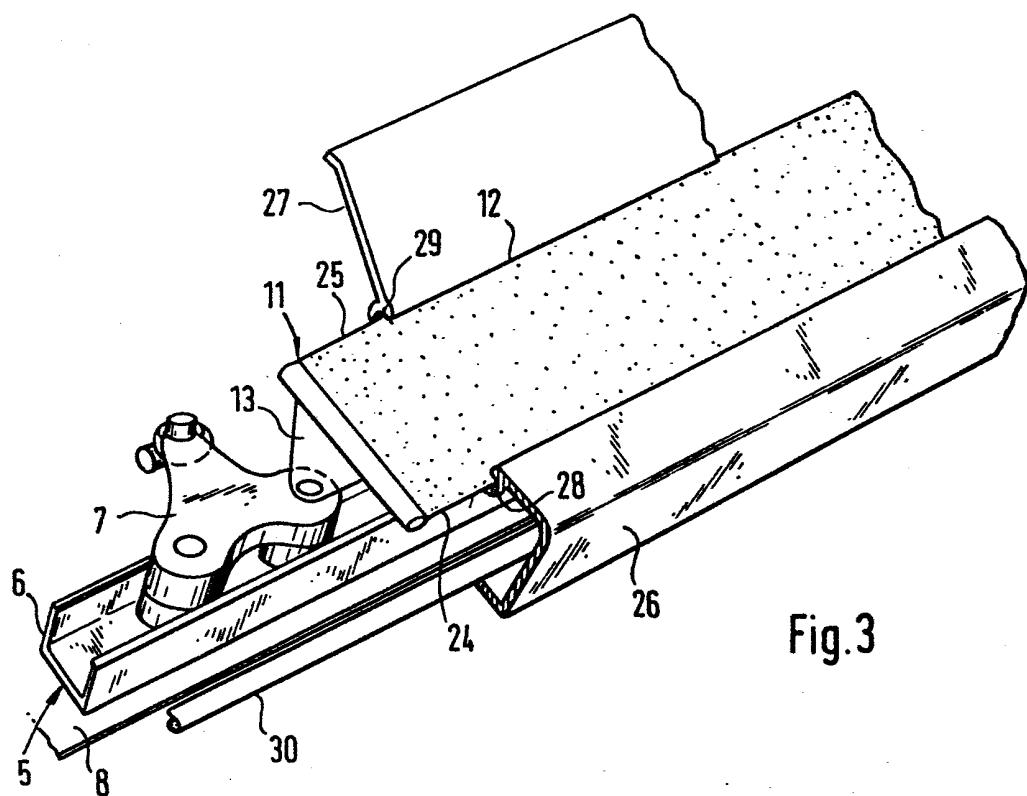


Fig.3